



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2024

Compte de concours financiers
Mission ministérielle

Prêts à des États étrangers



2024

Note explicative

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4° et 5° de l'article 54 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte de concours financiers**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2024 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2024 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2024 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros.

Sommaire

MISSION : Prêts à des États étrangers	7
Présentation du compte	8
Équilibre du compte et recettes	9
Récapitulation des crédits et des emplois	13
PROGRAMME 851 : Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	17
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	19
1 – Permettre la réalisation de projets de développement durable dans les pays étrangers, faisant appel au savoir-faire français	19
2 – Engager au moins 55 % de financements climat chaque année	20
Présentation des crédits	21
Justification au premier euro	23
Éléments transversaux au programme	23
Dépenses pluriannuelles	24
Justification par action	26
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	26
PROGRAMME 852 : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	29
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	30
Objectifs et indicateurs de performance	32
1 – Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement	32
Présentation des crédits	34
Justification au premier euro	36
Éléments transversaux au programme	36
Dépenses pluriannuelles	37
Justification par action	38
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	38
PROGRAMME 853 : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	39
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	40
Présentation des crédits	41
Justification au premier euro	43
Éléments transversaux au programme	43
Dépenses pluriannuelles	44
Justification par action	46
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	46
PROGRAMME 854 : Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	49
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	50
Présentation des crédits	51
Justification au premier euro	53

<i>Éléments transversaux au programme</i>	53
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	54
<i>Justification par action</i>	55
<i>01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro</i>	55

MISSION
Prêts à des États étrangers

Présentation du compte

Ce compte de concours financiers est composé de quatre sections :

- Section n° 1 : « Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France » ;
- Section n° 2 : « Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France » ;
- Section n° 3 : « Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers » ;
- Section n° 4 : « Prêts aux États membres de la zone euro ».

La première section est :

- débitée du montant des prêts consentis à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France ;
- créditée des remboursements en capital sur les prêts ainsi consentis.

La deuxième section est :

- débitée des versements opérés par le gouvernement français en vertu des accords conclus avec les gouvernements étrangers portant consolidation des dettes de leur pays envers la France ;
- créditée des remboursements en capital effectués par les gouvernements étrangers.

La troisième section est :

- débitée du montant des prêts accordés à l'Agence française de développement pour des opérations de développement économique et social dans des États étrangers ;
- créditée des remboursements en capital effectués par l'Agence française de développement.

La quatrième section est :

- débitée du montant des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro en vue de favoriser la stabilité financière au sein de la zone euro ;
- créditée des remboursements en capital effectués par les États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro.

Ce compte de concours financiers est doté de crédits évaluatifs (article 24 de la loi organique relative aux lois de finances).

Équilibre du compte et recettes

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
<i>Prévision LFI</i> <i>Exécution</i>				
Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	276 842 146 301 679 308	1 000 000 000 413 829 472	762 002 804 379 369 835	-485 160 658 -77 690 527
851 - Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France		1 000 000 000 413 829 472	762 002 804 379 369 835	
Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	59 127 077 66 606 046	287 122 390 95 816 220	287 122 390 95 816 220	-227 995 313 -29 210 174
852 - Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France		287 122 390 95 816 220	287 122 390 95 816 220	
Section : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	171 500 000 171 500 000	0 0	150 000 000 150 000 000	+21 500 000 +21 500 000
853 - Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers		0 0	150 000 000 150 000 000	
Section : Prêts aux États membres de la zone euro	1 710 726 741	0 0	0 0	+1 710 726 741
854 - Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro		0 0	0 0	
Total et solde	507 469 223 2 250 512 095	1 287 122 390 509 645 692	1 199 125 194 625 186 055	-691 655 971 +1 625 326 040
Solde cumulé du compte depuis sa création				-14 016 810 279

(+ : excédent ; - : charge)

ANALYSE DES ECARTS ENTRE LE SOLDE PREVU ET LE SOLDE REALISE

Justification de l'écart entre le solde prévu et le solde réalisé au titre de la section n° 1

L'écart entre le solde prévu et le solde réalisé provient du niveau de dépenses exécutées. Comme chaque année la réalisation des engagements des financements aux prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce de la France est contingente de l'aboutissement des négociations d'accords gouvernementaux (AIG) entre la France et des contreparties étrangères.

Quatre des onze AIG signés en 2023 n'ont pu être seulement engagés qu'au début de l'année 2024 :

- un protocole signé avec l'Indonésie demeurait dans l'attente du lancement de l'appel d'offre pour sélectionner les entreprises fournisseurs. Cette procédure, requise par la législation indonésienne, est en effet inhabituelle. Les financements encadrés par des accords inter-gouvernementaux permettant une passation de marché de gré à gré ;
- deux protocoles signés avec l'Ouzbékistan finançant des projets dont les études de faisabilité devaient encore se finaliser ;
- un protocole en Serbie finançant un projet dont la réalisation intégrait un aléa politique en 2023.

La sous consommation en crédits de paiement s'explique par les aléas sous-jacents aux prévisions initiales. Les prévisions des décaissements de crédits de paiement se fondent sur des hypothèses de rythme de mise en œuvre des projets qui peuvent être difficiles à prévoir, notamment dans le cas de très gros projets soumis à une part d'aléas et en particulier dans le contexte actuel.

Justification de l'écart entre le solde prévu et le solde réalisé au titre de la section n° 2

L'écart entre le solde prévu et le solde réalisé provient principalement de la sous-exécution des dépenses (191,31 M€). Premièrement, cette sous-exécution s'explique par le délai de mise en œuvre des traitements budgétés au titre du Cadre commun (Ghana et Éthiopie). Le Cadre commun est un processus de coordination Club de Paris-G20 pour les restructurations de dette en faveur des pays à faible revenu. Ce Cadre a été initié en novembre 2020. S'agissant d'un processus nouveau, les travaux et les procédures sont élaborés de manière multilatérale et, bien que se fondant sur les pratiques du Club, elles nécessitent une appropriation par les autres créanciers. Globalement, le retard dans la mise en œuvre des traitements de dette sous le Cadre commun s'explique par des discussions techniques plus complexes et plus longues qu'anticipé et par des processus de validation interne longs et complexes pour certains créanciers émergents. Deuxièmement, en dehors du Cadre commun, le refinancement au titre du traitement du Sri Lanka a dû être reporté en 2025 – en raison des délais de finalisation de l'accord multilatéral qui inclut l'Inde en plus des créanciers du Club de Paris et de la Hongrie.

Justification de l'écart entre le solde prévu et le solde réalisé au titre de la section n° 3

Les recettes liées au remboursement anticipé de ressources à condition spéciale (RCS), à hauteur de 150 M€, ainsi qu'au prêt AID (21,5 M€), sont conformes à la prévision.

Justification de l'écart entre le solde prévu et le solde réalisé au titre de la section n° 4

L'écart entre le solde prévu et le solde réalisé provient, en l'absence de dépenses sur le programme 854, de l'encaissement anticipé en 2023 des recettes dont les échéances étaient prévues en 2024, conformément à la décision de l'Eurogroupe.

RECETTES CONSTATEES ET JUSTIFICATION DES ECARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	276 842 146	301 679 308	+24 837 162
01 - Remboursement des prêts accordés à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	276 842 146	301 679 308	+24 837 162
Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	59 127 077	66 606 046	+7 478 969
02 - Remboursement de prêts du Trésor	59 127 077	66 606 046	+7 478 969
Section : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	171 500 000	171 500 000	
03 - Remboursement de prêts octroyés par l'Agence française de développement	171 500 000	171 500 000	
Section : Prêts aux États membres de la zone euro		1 710 726 741	+1 710 726 741
04 - Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro		1 710 726 741	+1 710 726 741
Total	507 469 223	2 250 512 095	+1 743 042 872

Justification de l'écart entre le montant des recettes constatées et le montant des recettes prévues au titre de la section n° 1

Les recettes constatées sur la section « Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France » correspondent aux remboursements en capital effectués par les pays bénéficiaires et prennent en compte également les remboursements anticipés et les accords de consolidation et d'annulation. La hausse des recettes constatées par rapport aux prévisions LFI 2024 s'expliquent par le reversement de parts bancaires au Trésor, le paiement d'arriérés ainsi qu'un remboursement anticipé intervenus en fin d'année 2024.

Justification de l'écart entre le montant des recettes constatées et le montant des recettes prévues au titre de la section n° 2

Les recettes sont constituées des remboursements en capital issus de restructurations réalisées par le passé et des remboursements réalisés par les pays débiteurs au moment de la mise en œuvre des opérations de refinancement. La prévision des recettes en LFI pour 2024 s'élevait à 59,1 M€ alors que le montant perçu in fine s'est élevé 66,6 M€. Cette exécution à la hausse s'explique par le fait qu'au moment de la prévision en LFI, les remboursements dus par l'Argentine en 2022 et 2023 au titre de l'accord du Club de Paris d'octobre 2022 n'étaient pas imputés. Ils ne l'ont été qu'en 2024, suite à la signature de l'accord bilatéral du 26 juin 2023 (+11,9 M€). S'agissant des moindres recettes, elles s'expliquent de la manière suivante :

- du fait de grandes difficultés économique et financière (répercussion des conflits au Moyen-Orient et avant cela, de la guerre civile), le Yémen n'a pas honoré ses remboursements depuis 2022. Pour 2024, les arriérés pour ce pays se sont élevés à 2 M€ ;
- du fait de difficultés techniques pour réaliser les remboursements dans le contexte de sanctions imposées par les États-Unis, la Birmanie a accumulé des arriérés pour un montant de 0,6 M€ ;

- les remboursements dus par la Somalie, d'un montant de 0,5 M€, ont été annulés suite à la signature de l'accord bilatéral du 2 décembre 2024 mettant en œuvre l'accord du Club de Paris du 13 mars 2024, au titre de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTÉ) ;
- enfin, le Kenya n'a pas honoré l'échéance due à la toute fin du mois de décembre 2024, pour un montant de 1,3 M€. À ce stade, cet arriéré, très récent, est considéré comme technique.

Justification de l'écart entre le montant des recettes constatées et le montant des recettes prévues au titre de la section n° 3

Les recettes liées au remboursement anticipé de ressources à condition spéciale (RCS), à hauteur de 150 M€, ainsi qu'au prêt AID (21,5 M€), sont conformes à la prévision. Il n'y a donc pas d'écart entre la prévision et les recettes constatées.

Justification de l'écart entre le montant des recettes constatées et le montant des recettes prévues au titre de la section n° 4

L'écart entre le solde prévu et le solde réalisé provient, en l'absence de dépenses sur le programme 854, de l'encaissement anticipé en décembre 2024 du capital dû par la Grèce au titre des échéances 2026, 2027 et 2028, pour un montant de 1,71 Md€.

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2024 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2024 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
851 – Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France			
Prévision	1 000 000 000	762 002 804	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 000 000 000	762 002 804	
Exécution	413 829 472	379 369 835	
852 – Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France			
Prévision	287 122 390	287 122 390	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	287 122 390	287 122 390	
Exécution	95 816 220	95 816 220	
853 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers			
Prévision	0	150 000 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	150 000 000	
Exécution	0	150 000 000	
854 – Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro			
Prévision	0	0	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	0	
Exécution	0	0	
Total Prévision	1 287 122 390	1 199 125 194	
Total Exécution	509 645 692	625 186 055	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
851 – Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 000 000 000 224 913 850	1 000 000 000 413 829 472	647 512 269 387 688 526	762 002 804 379 369 835
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 000 000 000 224 913 850	1 000 000 000 413 829 472	647 512 269 387 688 526	762 002 804 379 369 835
852 – Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	217 111 952 3 415 589	287 122 390 95 816 220	217 111 952 3 415 589	287 122 390 95 816 220
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	217 111 952 3 415 589	287 122 390 95 816 220	217 111 952 3 415 589	287 122 390 95 816 220
853 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0 0	0 0	150 000 000 150 000 000	150 000 000 150 000 000
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0 0	0 0	150 000 000 150 000 000	150 000 000 150 000 000
854 – Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0 0	0 0	0 0	0 0

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
851 – Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 000 000 000 224 913 850	1 000 000 000 413 829 472	647 512 269 387 688 526	762 002 804 379 369 835
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	1 000 000 000 224 913 850	1 000 000 000 413 829 472	647 512 269 387 688 526	762 002 804 379 369 835
852 – Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	217 111 952 3 415 589	287 122 390 95 816 220	217 111 952 3 415 589	287 122 390 95 816 220
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	217 111 952 3 415 589	287 122 390 95 816 220	217 111 952 3 415 589	287 122 390 95 816 220
853 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0 0	0 0	150 000 000 150 000 000	150 000 000 150 000 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 0	150 000 000 150 000 000	150 000 000 150 000 000
854 – Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0 0	0 0	0 0	0 0
Total	1 217 111 952 228 329 439	1 287 122 390 509 645 692	1 014 624 221 541 104 114	1 199 125 194 625 186 055
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	1 217 111 952 228 329 439	1 287 122 390 509 645 692	1 014 624 221 541 104 114	1 199 125 194 625 186 055

PROGRAMME 851

**Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter
la vente de biens et de services concourant au
développement du commerce extérieur de la France**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 851 : Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

Ce programme a pour objet la mise en œuvre d'une aide économique et financière destinée à financer des projets participant au développement économique de pays étrangers tout en faisant appel, pour leur réalisation, à des biens et services français. Ces financements sont de deux types :

- les prêts concessionnels, comptabilisés dans l'aide publique au développement et qui contribuent au renforcement de l'aide bilatérale française,
- les prêts directs (non concessionnels), depuis l'élargissement du dispositif par le décret n° 2015-726 du 24 juin 2015, disponibles dans des zones géographiques et pour des secteurs d'intervention plus étendus que les prêts concessionnels, mais à des conditions financières moins avantageuses pour les pays bénéficiaires.

Les entreprises françaises susceptibles d'exécuter ces projets disposent de technologies éprouvées ou de références internationales fortes.

Ces interventions répondent aux orientations de l'aide française, avec un accent mis tout particulièrement sur les objectifs de développement durable depuis 2015, dans les secteurs des transports, de l'environnement, de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, de la gestion des déchets, des énergies renouvelables, de l'agriculture, de la santé ou encore du numérique.

La capacité d'engagement du programme a été maintenue à 1 Md€ en loi de finances initiale pour 2024.

Compte tenu de la multiplicité des secteurs d'intervention, de la grande variabilité des budgets octroyés et des spécificités des pays aidés, il est difficile de définir des indicateurs représentatifs de la performance intrinsèque des projets. L'indicateur retenu intègre une évaluation de la performance dans la sélection des dossiers en amont. Il mesure la conversion de protocoles de prêts en contrats signés et par conséquent le niveau de décaissement des crédits engagés, chaque décaissement étant soumis au respect de critères prédéfinis lors de l'engagement des crédits (part française, adaptation du projet au besoin exprimé). Les services économiques se mobilisent pour faciliter la conclusion des contrats et la concrétisation des projets.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Permettre la réalisation de projets de développement durable dans les pays étrangers, faisant appel au savoir-faire français

INDICATEUR 1.1 : Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature.

OBJECTIF 2 : Engager au moins 55 % de financements climat chaque année

INDICATEUR 2.1 : Pourcentage de projets engagés qui répondent à un objectif climatique (atténuation et/ou adaptation au changement climatique) au sens des marqueurs de Rio (en % des engagements totaux hors projets militaires)

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Permettre la réalisation de projets de développement durable dans les pays étrangers, faisant appel au savoir-faire français

INDICATEUR

1.1 – Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature (mesuré l'année de l'imputation)	%	77	55	75	100	cible atteinte	75

Commentaires techniques

Source des données : Secrétariat du comité interministériel d'aide-projet.

Mode de calcul : Au numérateur : nombre de protocoles signés l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans à compter de sa date de signature. Au dénominateur : nombre de protocoles signés l'année n-2.

Explication sur la construction de l'indicateur : la période de deux ans a été choisie en référence au délai de validité des offres de financements concessionnels retenu dans le cadre de l'OCDE. L'indicateur de l'année n est disponible en début d'année n+1.

Année « n » de l'indicateur	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de protocoles de prêts signés en « n-2 » pris en compte par l'indicateur pour l'année « n »	5	3	4	8	6	6	5	4	5	8	7	11	8

ANALYSE DES RESULTATS

Chaque engagement de financement pour un projet donne lieu à la signature d'un protocole de prêt entre la France et le pays bénéficiaire.

Dans une étape ultérieure, l'« imputation » du contrat matérialise l'accord intervenu entre les deux États parties prenantes afin d'utiliser les financements prévus pour la réalisation du projet de développement.

L'indicateur rend compte de la mobilisation effective des fonds correspondant aux engagements de financement signés.

Différents facteurs exogènes, indépendants de l'activité du programme (diligence de l'administration étrangère, évolution de la conjoncture économique ou sécuritaire dans les pays concernés, forte concurrence internationale, déroulement des procédures d'approbation locales, délais de passation des marchés, etc.) conditionnent pour une

large part la concrétisation de ces décisions d'imputation, notamment en termes de délais. Ces circonstances expliquent également la variabilité annuelle du nombre de projets concernés. Le levier d'action du responsable de programme réside dans la sélection, l'instruction et le suivi des projets.

L'ensemble des protocoles de prêts signés au cours de l'année 2022 (8) ont donné lieu à l'imputation d'un contrat avant fin 2024. Ainsi, l'indicateur n° 1 du programme atteint une cible de 100 %, contre une prévision de 75 % prévue dans le PAP 2024. Cet écart s'explique par le fait qu'un dernier protocole signé en 2022 a été imputé au cours du mois de décembre 2024. Ce protocole concerne le prêt concessionnel de 37,5 M€ pour la livraison de 25 000 tonnes de rails en Ukraine par Saarsthal.

OBJECTIF

2 – Engager au moins 55 % de financements climat chaque année

INDICATEUR

2.1 – Pourcentage de projets engagés qui répondent à un objectif climatique (atténuation et/ou adaptation au changement climatique) au sens des marqueurs de Rio (en % des engagements totaux hors projets militaires)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Pourcentage de projets engagés qui répondent à un objectif climatique (atténuation et/ou adaptation au changement climatique) au sens des marqueurs de Rio (en % des engagements totaux hors projets militaires)	%	73	43	55	71	cible atteinte	55

Commentaires techniques

Source des données : secrétariat du comité interministériel d'aide-projet

Mode de calcul : Cet indicateur dépend en grande partie de la nature et du nombre de projets engagés chaque année. Il s'entend en excluant les éventuels projets militaires engagés sur l'année n-1.

Ratio : numérateur : nombre d'engagements liés au climat sur l'année n-1 ; dénominateur : nombre d'engagements totaux sur l'année n-1.

ANALYSE DES RESULTATS

Cet indicateur a été introduit au PLF 2022 et sa cible a été atteinte avec 71 % du montant total des engagements octroyés répondant à un objectif climatique : atténuation et/ou adaptation au changement climatique (au sens des marqueurs de Rio).

Présentation des crédits

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 000 000 000 413 829 472	1 000 000 000 413 829 472	1 000 000 000
Total des AE prévues en LFI	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	1 000 000 000	1 000 000 000	
Total des AE consommées	413 829 472	413 829 472	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	762 002 804 379 369 835	762 002 804 379 369 835	762 002 804
Total des CP prévus en LFI	762 002 804	762 002 804	762 002 804
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	762 002 804	762 002 804	
Total des CP consommés	379 369 835	379 369 835	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 000 000 000 224 913 850	1 000 000 000	1 000 000 000 224 913 850
Total des AE prévues en LFI	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
Total des AE consommées	224 913 850		224 913 850

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2023 Consommation 2023		
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	647 512 269 387 688 526	647 512 269	647 512 269 387 688 526
Total des CP prévus en LFI	647 512 269	647 512 269	647 512 269
Total des CP consommés	387 688 526		387 688 526

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	224 913 850	1 000 000 000	413 829 472	387 688 526	762 002 804	379 369 835
Prêts et avances	224 913 850	1 000 000 000	413 829 472	387 688 526	762 002 804	379 369 835
Total hors FdC et AdP		1 000 000 000			762 002 804	
Total*	224 913 850	1 000 000 000	413 829 472	387 688 526	762 002 804	379 369 835

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France		1 000 000 000 413 829 472	1 000 000 000 413 829 472		762 002 804 379 369 835	762 002 804 379 369 835
Total des crédits prévus en LFI *	0	1 000 000 000	1 000 000 000	0	762 002 804	762 002 804
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	1 000 000 000	1 000 000 000	0	762 002 804	762 002 804
Total des crédits consommés	0	413 829 472	413 829 472	0	379 369 835	379 369 835
Crédits ouverts - crédits consommés		+586 170 528	+586 170 528		+382 632 969	+382 632 969

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 000 000 000	1 000 000 000	0	762 002 804	762 002 804
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	1 000 000 000	1 000 000 000	0	762 002 804	762 002 804

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 1 000 000 000	CP ouverts en 2024 * (P1) 762 002 804
AE engagées en 2024 (E2) 413 829 472	CP consommés en 2024 (P2) 379 369 835
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 0	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 377 403 195
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) 586 170 528	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 1 966 640

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 2 583 720 597				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) 0				
Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 2 583 720 597	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 377 403 195	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) 2 206 317 402
AE engagées en 2024 (E2) 413 829 472	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 1 966 640	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) 411 862 832
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 2 618 180 234
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 413 401 220
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) 2 204 779 014

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le volume des AE sur années antérieures non couvertes par des CP au 31 décembre 2024 correspond à la totalité des protocoles signés ; il s'agit d'un majorant de ce qui donnera effectivement lieu à crédits de paiement. Certaines offres de financement ne se concrétiseront pas, soit dans le cadre d'un financement lié parce que le contrat commercial aura été remporté par des industriels non français, soit de manière générale parce que l'État receveur aura choisi d'autres formes de financement (y compris banques de développement). De plus, après l'entrée en vigueur du prêt, certaines opérations pourront être abandonnées ou voir leur format réduit.

Par ailleurs, la plupart de ces opérations s'exécutent sur plusieurs années, ce qui explique l'importance du volant d'AE non couvertes par des CP au 31 décembre 2024.

Justification par action

ACTION

01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France		1 000 000 000 413 829 472	1 000 000 000 413 829 472		762 002 804 379 369 835	762 002 804 379 369 835

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	1 000 000 000	413 829 472	762 002 804	379 369 835
Prêts et avances	1 000 000 000	413 829 472	762 002 804	379 369 835
Total	1 000 000 000	413 829 472	762 002 804	379 369 835

Cette action unique finance des projets d'infrastructures dont la réalisation fait appel à des biens et services français.

En 2024, quatre protocoles de prêts (trois concessionnels et un direct) ont été signés avec deux pays et représentent un montant total de 99,6 M€ (59,6 M€ de prêts concessionnels et 40 M€ de prêts directs). De plus, quatre des onze protocoles ayant été signés en 2023 ont été engagés au début de l'année 2024, dans trois pays, représentent un montant total de 314,3 M€ (108 M€ de prêts concessionnels et 206,3 M€ de prêts directs). Ainsi, en 2024, le montant total des engagements s'élève à 413,8 M€.

La consommation de CP représente 379,4 M€.

Les écarts constatés entre la prévision et l'exécution s'expliquent par le fait que la concrétisation des intentions de financement liées à des opérations dans les États étrangers dépend de multiples facteurs exogènes (calendrier et priorités politiques du pays bénéficiaire, durée de la négociation, procédures de désignation des prestataires conformément aux règles locales, déroulement du projet lui-même, changement de la situation politique du pays) qui se répercutent sur les calendriers d'engagement et/ou de tirages.

En 2024, la part de l'encours des prêts présentant des retards de paiement dans l'ensemble de l'encours des prêts aux États étrangers est de 139 M€ sur environ 3 990 M€ d'encours global, soit 3,48 %. Ce ratio est en baisse par rapport à celui de 2023 (-2,5 %).

PROGRAMME 852
**Prêts à des États étrangers pour consolidation de
dettes envers la France**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 852 : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France

Le programme 852 est une composante de la politique transversale d'aide publique au développement (APD) de la France, dont l'objectif principal est de réduire la pauvreté et de participer à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés lors du Sommet spécial des Nations Unies sur le développement durable en septembre 2015. Plus largement, les orientations de la politique d'APD de la France s'inscrivent dans le cadre des principes applicables au financement du développement au niveau international, et notamment du Programme d'action d'Addis-Abeba adopté en juillet 2015.

Le programme 852 est cohérent avec les principes mentionnés dans la partie « dette et soutenabilité de la dette » du programme d'Addis-Abeba. Il permet d'octroyer des restructurations de dette aux pays à faible revenu (PFR) et à revenu intermédiaire (PRI), qui rencontrent des difficultés pour honorer leurs engagements financiers et/ou dont l'endettement n'est plus viable. En redonnant des marges de manœuvre financières aux pays en difficulté, le programme 852 contribue au rétablissement de la stabilité macroéconomique de ces pays et à la mise en place des conditions de la croissance.

Dans la grande majorité des cas, les traitements de dette mis en œuvre par la France sont négociés et décidés dans le cadre du Club de Paris, qui est un groupe informel de 22 pays créanciers dont la présidence et le secrétariat sont assurés par la France depuis 1956. Le Club de Paris a pour objectif de remédier de manière ordonnée et transparente aux problèmes de surendettement des pays en développement, grâce à une coordination approfondie entre créanciers, en relation étroite avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Les termes des restructurations décidés en Club de Paris sont ensuite transcrits par chaque pays membre dans des accords bilatéraux.

Depuis plus de 20 ans, la majorité des restructurations de dette octroyées par la France l'ont été dans le cadre de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTe). L'initiative PPTe a été lancée en 1996, au sommet du G7 de Lyon. Cette action coordonnée de la communauté financière internationale visait à réduire à un niveau viable la dette externe des pays les plus pauvres et les plus fragiles, dans un contexte de crise profonde de l'endettement des pays en développement. S'agissant des créances bilatérales, à partir de 1999, le traitement PPTe renforcé (ou termes de Cologne) a consisté (i) à annuler 90 % des créances APD et à rééchelonner le reliquat sur 23 ans dont 6 de grâce et (ii) à rééchelonner les créances non-APD sur 40 ans dont 16 de grâce. À ce jour, sur les 39 pays éligibles, 37 ont atteint le point d'achèvement (c'est-à-dire qu'ils ont mené le processus à son terme), dont la Somalie en décembre 2023 – pays pour lequel un accord de restructuration de dette a été conclu avec le Club de Paris en mars 2024, qui est en cours de mise en œuvre par la France après la signature d'un accord bilatéral avec la France en décembre 2024 prévoyant une annulation des créances restantes détenues par la France sur ce pays. L'accord conclu entre le Club de Paris et le Soudan en juillet 2021 a été mis en suspens en attendant une normalisation de la situation politique. Aucun calendrier n'est acté concernant l'Érythrée.

Depuis 2003, les pays dont la dette n'est pas viable mais qui ne sont pas éligibles à l'initiative PPTe, sont traités conformément à l'approche d'Évian. Cette dernière consiste à accorder un traitement au cas par cas, en fonction du besoin du pays, sur la base de l'analyse de la soutenabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale. Ce traitement peut comporter une partie d'annulation si nécessaire. Il peut consister soit en un traitement de flux (traitement du service de la dette sur une période donnée pour les pays rencontrant des problèmes de liquidité), soit en un traitement en deux temps (pour les pays rencontrant des problèmes de solvabilité) : flux puis stock. Le dernier traitement de dette accordé par le Club de Paris selon les termes d'Évian l'a été en faveur du Suriname, au

titre d'un accord conclu en juin 2022. La France a signé l'accord bilatéral formalisant ce traitement de flux en octobre 2022. Le Suriname ayant respecté ses engagements au titre de cette première phase du traitement et vis-à-vis du FMI, les créanciers du Club de Paris ont conclu en octobre 2024 un accord qui scelle la seconde étape de cette restructuration, avec un traitement du stock de dette de ce pays. L'accord bilatéral qui doit permettre à la France de mettre en œuvre ce traitement est en cours de négociation.

En novembre 2020, les membres du Club de Paris et du G20 ont adopté le Cadre commun pour les traitements de dette, afin de répondre aux problèmes de soutenabilité de la dette anticipés pour les PFR en sortie de crise sanitaire. Le Cadre commun vise à instaurer un nouveau modèle de restructuration des dettes, en incluant les pays du G20 créanciers et non membres du Club de Paris (Arabie Saoudite, Chine, Inde, Turquie). À ce stade, deux des quatre pays ayant émis une demande officielle ont bénéficié d'une restructuration au titre du Cadre commun. Le traitement octroyé à la Zambie a été formalisé dans un accord signé avec ses créanciers publics bilatéraux en octobre 2023. Ce traitement a été mis en œuvre par la France après l'accord bilatéral signé en décembre 2024. Le traitement octroyé au Ghana a été formalisé dans un accord signé avec ses créanciers publics bilatéraux en juin 2024. L'accord bilatéral permettant la mise en œuvre de ce traitement par la France est en cours de finalisation. Les négociations sont toujours en cours avec l'Éthiopie, elles devraient se conclure d'ici la fin du premier semestre 2025. La demande du Tchad n'a finalement pas donné lieu à une restructuration de dette en tant que telle, du fait de l'amélioration temporaire de la situation économique et financière du pays, mais à un engagement de restructurer si besoin était.

L'enjeu pour le Club de Paris et les créanciers du G20 consiste désormais à accélérer la mise en œuvre du Cadre commun et à rendre les restructurations sous ce processus plus prévisibles. Il va aussi consister, pour ces mêmes créanciers, à trouver un mode de coordination original pour les pays qui ne sont pas éligibles au Cadre commun, mais dont la situation requiert un traitement. En dehors du Cadre commun, la restructuration de la dette du Sri Lanka a aussi abouti, pour un traitement de stock, en juin 2024 — avec l'Inde, mais sans la Chine qui a préféré accorder un traitement parallèle en dehors de l'enceinte de coordination ad hoc créée pour l'occasion —, la Chine n'y étant pas engagée au titre du Cadre commun, qui est réservé aux pays à faible revenu éligibles. La transcription de cette restructuration en accord bilatéral par la France est en cours.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement

INDICATEUR 1.1 : Pourcentage de pays dont la soutenabilité de la dette a été rétablie par l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement

INDICATEUR

1.1 – Pourcentage de pays dont la soutenabilité de la dette a été rétablie par l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Pourcentage de pays qui présentent un risque faible ou modéré de surendettement parmi les bénéficiaires de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTe) ayant franchi le point d'achèvement — restreint aux pays pour lesquels la France était l'un des cinq premiers créanciers	%	46	50	46	50	cible atteinte	50

Commentaires techniques

Source des données :

La viabilité de la dette des pays considérés est évaluée dans les analyses de viabilité de la dette (AVD / DSA) réalisées par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

Mode de calcul :

Pourcentage de pays qui présentent un risque faible ou modéré de surendettement parmi les bénéficiaires de l'initiative PPTe ayant franchi le point d'achèvement – restreint aux pays pour lesquels la France était l'un des cinq premiers créanciers.

Les DSA classent les PFR en trois catégories de risque de surendettement : élevé, moyen ou faible. Dans une vision prospective, on considère que le critère de soutenabilité est rempli pour les pays classés dans les catégories à risque faible de surendettement (aucun dépassement des plafonds d'endettement sur les 20 ans à venir) ou à risque moyen (dépassement des plafonds uniquement en cas de chocs exogènes). En revanche, un pays présentant aujourd'hui des ratios satisfaisants mais étant considéré comme à fort risque de surendettement (dépassement des seuils plafonds dans tous les scénarios étudiés) est considéré comme ne remplissant pas le critère de soutenabilité.

ANALYSE DES RESULTATS

Fin 2024 (analyses de viabilité de la dette mise à jour au 31 octobre), l'indicateur a atteint 50 %. L'indicateur est stable par rapport à la même période en 2023. Aucune analyse de viabilité de la dette pour la trentaine de pays considérés n'a été revue ni à la hausse ni à la baisse – ce qui reflète le sentiment général, alors qu'aucun nouveau pays n'a sollicité un traitement de dette au titre du Cadre commun au cours de l'année écoulée et que les conditions de financement sur les marchés internationaux ont eu tendance à s'assouplir, en lien avec le reflux de l'inflation à l'échelle mondiale et le desserrement progressif des politiques monétaires. Certains pays d'Afrique sub-saharienne ont même regagné un accès aux marchés financiers avec plusieurs émissions obligataires ou placements privés depuis le premier trimestre 2024 – Bénin, Côte d'Ivoire, Cameroun, Kenya, Sénégal, etc.

À court terme, l'indicateur devrait s'améliorer, puisque les restructurations de dette octroyées à la Zambie et au Ghana devraient être très bientôt prises en compte par le FMI. Les analyses de viabilité de la dette de ces deux pays devraient entrer dans la catégorie « risque modéré de surendettement ».

L'environnement économique international reste toutefois difficile et incertain. Compte tenu du niveau élevé des vulnérabilités liées à l'endettement souverain dans les pays à faible revenu, dont certains font face à des tensions accrues sur la liquidité, la survenue d'un choc externe pourrait se traduire par des difficultés ponctuelles plus marquées dans tel ou tel pays. La probabilité d'un tel choc est d'autant plus élevée que les risques se multiplient : risque inflationniste (avec le regain des tensions commerciales), risques climatique et sécuritaire, etc.

Présentation des crédits

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	287 122 390 95 816 220	287 122 390 95 816 220	287 122 390
Total des AE prévues en LFI	287 122 390	287 122 390	287 122 390
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	287 122 390	287 122 390	
Total des AE consommées	95 816 220	95 816 220	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	287 122 390 95 816 220	287 122 390 95 816 220	287 122 390
Total des CP prévus en LFI	287 122 390	287 122 390	287 122 390
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	287 122 390	287 122 390	
Total des CP consommés	95 816 220	95 816 220	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	217 111 952 3 415 589	217 111 952	217 111 952 3 415 589
Total des AE prévues en LFI	217 111 952	217 111 952	217 111 952
Total des AE consommées	3 415 589		3 415 589

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2023</i>		
	<i>Consommation 2023</i>		
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	217 111 952 3 415 589	217 111 952	217 111 952 3 415 589
Total des CP prévus en LFI	217 111 952	217 111 952	217 111 952
Total des CP consommés	3 415 589		3 415 589

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	3 415 589	287 122 390	95 816 220	3 415 589	287 122 390	95 816 220
Prêts et avances	3 415 589	287 122 390	95 816 220	3 415 589	287 122 390	95 816 220
Total hors FdC et AdP		287 122 390			287 122 390	
Total*	3 415 589	287 122 390	95 816 220	3 415 589	287 122 390	95 816 220

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France		287 122 390 95 816 220	287 122 390 95 816 220		287 122 390 95 816 220	287 122 390 95 816 220
Total des crédits prévus en LFI *	0	287 122 390	287 122 390	0	287 122 390	287 122 390
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	287 122 390	287 122 390	0	287 122 390	287 122 390
Total des crédits consommés	0	95 816 220	95 816 220	0	95 816 220	95 816 220
Crédits ouverts - crédits consommés		+191 306 170	+191 306 170		+191 306 170	+191 306 170

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	287 122 390	287 122 390	0	287 122 390	287 122 390
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	287 122 390	287 122 390	0	287 122 390	287 122 390

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 287 122 390	CP ouverts en 2024 * (P1) 287 122 390
AE engagées en 2024 (E2) 95 816 220	CP consommés en 2024 (P2) 95 816 220
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 0	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024</i> (P3 = P2 - P4) 95 816 220
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) 191 306 170	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024</i> (P4) 0

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) 0					
0					
Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 95 816 220	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) -95 816 220	
AE engagées en 2024 (E2) 95 816 220	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 0	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) 95 816 220	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 0	
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France		287 122 390 95 816 220	287 122 390 95 816 220		287 122 390 95 816 220	287 122 390 95 816 220

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	287 122 390	95 816 220	287 122 390	95 816 220
Prêts et avances	287 122 390	95 816 220	287 122 390	95 816 220
Total	287 122 390	95 816 220	287 122 390	95 816 220

Les montants d'AE et de CP correspondent pour l'essentiel aux hypothèses de restructuration de dette qui pourraient être accordées par la France, dans le cadre de traitements en Club de Paris.

En 2024, l'exécution sur les dépenses s'est élevée à 95,82 M€. Deux refinancements relatifs à la mise en œuvre du traitement de la dette du Suriname sont intervenus pour un montant total de 3,5 M€. Le refinancement unique relatif à la mise en œuvre du traitement de stock de la dette de la Zambie est également intervenu pour un montant de 92,4 M€.

PROGRAMME 853
**Prêts à l'Agence française de développement en vue de
favoriser le développement économique et social dans
des États étrangers**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 853 : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Les dépenses du programme 853 contribuent, à travers le financement de l'Agence française de développement (AFD), à la mise en œuvre de l'aide économique et financière allouée par la France à des pays en développement.

Ce programme comporte une action unique par laquelle l'État octroie, à des termes très préférentiels, des prêts à l'AFD. Cette ressource à condition spéciale (RCS) permet à l'AFD d'octroyer des prêts concessionnels à des États ou à des entités non souveraines dans les États étrangers, ou, ponctuellement, de mettre en œuvre pour le compte de l'État, des prêts à des institutions multilatérales.

Le programme 853 ne présente plus de nouvelles autorisations d'engagement (AE) depuis 2019 en raison du traitement par le comptable national des prêts réalisés comme déficit public au sens du traité de Maastricht.

Dans la mesure où le programme 853 participe au financement d'instruments d'intervention similaires à ceux mis en place par l'AFD à partir du programme 110, voire dans certains cas cofinancés par le programme 110, ses performances ne peuvent être isolées. De ce fait les objectifs structurants définis dans le cadre du programme 110, ainsi que les indicateurs de performance correspondants, sont communs aux deux programmes et intégrés en totalité dans les projets et rapports annuels de performances du programme 110.

Présentation des crédits

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers		0 0	0
Total des AE prévues en LFI		0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	0	0	
Total des AE consommées	0	0	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	150 000 000 150 000 000	150 000 000 150 000 000	150 000 000
Total des CP prévus en LFI	150 000 000	150 000 000	150 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	150 000 000	150 000 000	
Total des CP consommés	150 000 000	150 000 000	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2023 Consommation 2023	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers		0	0 0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0
Total des AE consommées	0		0

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	150 000 000 150 000 000	150 000 000	150 000 000 150 000 000
Total des CP prévus en LFI	150 000 000	150 000 000	150 000 000
Total des CP consommés	150 000 000		150 000 000

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	0	150 000 000	150 000 000	150 000 000
Prêts et avances	0	0	0	150 000 000	150 000 000	150 000 000
Total hors FdC et AdP		0			150 000 000	
Total*	0	0	0	150 000 000	150 000 000	150 000 000

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers			0 0		150 000 000 150 000 000	150 000 000 150 000 000
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	150 000 000	150 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	0	0	0	150 000 000	150 000 000
Total des crédits consommés	0	0	0	0	150 000 000	150 000 000
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	150 000 000	150 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	150 000 000	150 000 000

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 0	CP ouverts en 2024 * (P1) 150 000 000
AE engagées en 2024 (E2) 0	CP consommés en 2024 (P2) 150 000 000
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 0	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 150 000 000

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 1 654 965 822					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 1 654 965 822	-	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) 1 654 965 822
	AE engagées en 2024 (E2) 0	-	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 150 000 000	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) -150 000 000
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 1 504 965 822
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 145 000 000
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) 1 359 965 822

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les prêts de l'AFD aux pays en développement sont décaissés plus ou moins rapidement en fonction de l'avancée concrète des projets (études préalables, avancée des travaux, etc.). Les crédits budgétaires du programme 853 sont versés selon le rythme de décaissement de l'AFD et correspondent aux prévisions d'avancement des projets sur le terrain.

*Justification par action***ACTION**

01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers			0 0		150 000 000 150 000 000	150 000 000 150 000 000

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières			150 000 000	150 000 000
Prêts et avances			150 000 000	150 000 000
Total			150 000 000	150 000 000

Cette action unique du programme correspond à la mise à disposition de l'AFD, par la direction générale du Trésor, d'une ressource très concessionnelle, la ressource à condition spéciale (RCS), sous forme de prêts classiquement d'une durée de 30 ans dont 10 ans de différé du remboursement du principal et assortis d'un taux d'intérêt de 0,25 %.

L'AFD utilise les crédits du programme 853 conjointement avec les crédits du programme 110 « Aide économique et financière au développement » du budget général pour octroyer à la fois des prêts souverains et non souverains concessionnels.

Les dépenses d'opérations financières prévues en LFI et exécutées (150 M€ en CP) permettent de bonifier les décaissements de prêts aux États étrangers pour les prêts octroyés avant 2019 qui ont été adossés à de la ressource RCS. Ces crédits correspondent à des prêts très concessionnels octroyés par l'AFD à des pays en développement.

PROGRAMME 854
**Prêts aux États membres de l'Union
européenne dont la monnaie est l'euro**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 854 : Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro

Ce programme, créé par la loi n° 2010-463 du 7 mai 2010 de finances rectificative (LFR) pour 2010, correspond à la quatrième section du compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers ». L'objectif de ce programme consiste à assurer la stabilité financière de la zone euro grâce à des prêts bilatéraux consentis par la France à un autre État membre de la zone euro.

Ce programme a été mis en place en mai 2010 pour accorder des prêts bilatéraux à la Grèce (16,8 Md€ d'AE votés en LFR pour 2010, dont 11,4 Md€ effectivement déboursés). Il ne devrait plus être sollicité à l'avenir, du fait de la mise en place du Fonds européen de stabilité financière (FESF) en mai 2010, puis du Mécanisme européen de stabilité (MES) en octobre 2012, chargés de mobiliser des ressources financières et de fournir, sous une stricte conditionnalité adaptée à l'instrument d'assistance financière choisi, un soutien à la stabilité de ses membres qui connaissent, ou risquent de connaître, de graves problèmes de financement, si cela est indispensable pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble ou de ses États membres.

L'action du FESF et du MES s'est substituée aux prêts bilatéraux du programme. Le programme de prêts bilatéraux est donc interrompu depuis décembre 2011 et aucun nouveau décaissement de prêt n'a été effectué depuis 2012.

Le remboursement en capital de la Grèce a débuté en 2020 et s'est poursuivi en 2021, 2022, 2023 et 2024 pour un montant cumulé de 4 586 M€. 1 710,7 M€ ont été remboursés sur l'année 2024, correspondant au remboursement par anticipation des échéances dues au titre des années 2025, 2026 et 2028 conformément à la décision de l'Eurogroupe.

Présentation des crédits

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2024 Consommation 2024	
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0 0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des AE ouvertes	0	
Total des AE consommées	0	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2024 Consommation 2024	
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0 0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des CP ouverts	0	
Total des CP consommés	0	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2023 Consommation 2023	
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0	0 0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Total des AE consommées		0

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2023 Consommation 2023	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro		0	0
Total des CP prévus en LFI		0	0
Total des CP consommés			0

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Total hors FdC et AdP		0			0	
Total*	0	0	0	0	0	0

* y.c. FdC et AdP

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 0	CP ouverts en 2024 * (P1) 0
AE engagées en 2024 (E2) 0	CP consommés en 2024 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 0	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 0

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) 0					
Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) 0	
AE engagées en 2024 (E2) 0	-	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 0	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 0	
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

*Justification par action***ACTION****01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro			0 0			0 0

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

À la suite de la mise en œuvre d'un deuxième plan d'assistance financière à la Grèce par le FESF en mars 2012, suivi d'un troisième programme par le MES en août 2015 qui a expiré en août 2018, aucun déboursement n'a eu lieu depuis 2012.